

Séance du 27 JANVIER 2025



COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David VANNEVEL~~,
M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, ~~M. Yvan MARTIN~~, Mme Marie-France PHILIPPE,
Mme Marie RIQUET, Mme Séverine SNAUWAERT,
M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS,
M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1123-27 § 1^{er} ;

Considérant la désignation de Echevin(e)s en séance du 2 décembre 2024 ;

Considérant que le Collège communal doit, dans les deux mois après la désignation des Echevin(e)s, soumettre au Conseil communal une Déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Vu la Déclaration de politique communale 2024-2030 soumise par le Collège communal au Conseil communal ;

Considérant la présentation de cette Déclaration de politique communale 2024-2030 par le Bourgmestre et les répliques des groupes LES ENGAGES PAC (par Messieurs Pierre MATHELART et Alexis HELLIN), IC (par Monsieur Thibaut DE COSTER), ECOLO (par Monsieur Michel RADEMAKERS) et PS (par Monsieur Romuald BUCKENS) ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 13 voix pour et 10 contre (MATHELART, PHILIPPE, DRUINE, CONREUR, HELLIN, VANCOMPERNOLLE, NEIRYNCK, DE COSTER, RIQUET, RADEMAKERS)

Article 1

D'adopter la Déclaration de politique communale 2024-2030 telle que reprise ci-après :

Déclaration de politique communale 2024 - 2030

Nous avons le plaisir de vous présenter la déclaration de politique communale, fruit d'un long processus de réflexions, de rencontres, d'analyses des programmes proposés par les groupes politiques présents au conseil communal et de suggestions citoyennes.

Séance du 27 JANVIER 2025



COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David VANNEVEL~~,
M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, ~~M. Yvan MARTIN~~, Mme Marie-France PHILIPPE,
Mme Marie RIQUET, Mme Séverine SNAUWAERT,
M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS,
M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

Le 13 octobre dernier, les habitantes et habitants de notre commune ont massivement exprimé leur préoccupation pour des thématiques qui dépassent même nos limites communales : la propreté, la mobilité et la sécurité. Ces trois axes majeurs seront au centre de nos préoccupations, sans oublier la participation citoyenne, élément crucial des futures politiques communales, ainsi que bien évidemment la poursuite du Plan Climat 2030.

La majorité MR-PS partage l'idée que la participation est un élément essentiel du bien-vivre ensemble. La co-construction des projets communaux sera le fondement de la politique menée durant cette législature.

Des réunions d'information et de concertation seront organisées régulièrement, tantôt pour présenter des projets, tantôt pour écouter les suggestions des habitants.

Des rencontres seront organisées avec les opérateurs extérieurs (Tibi, Zone de secours, Zone de police) aux fins d'améliorer encore les services rendus. Nous pensons notamment à la protection de nos plus jeunes aux abords de nos écoles par une présence policière renforcée (Zone Brunau) ou encore une collecte des déchets ménagers en dehors des heures d'arrivées scolaires (Tibi).

Des aides seront systématiquement sollicitées au niveau de la Région wallonne dans le cadre du développement de nouveaux projets. Nous pensons ici aux subsides que nous demanderons dans le cadre de la refonte de notre Plan Communal de Mobilité, du PCDR, du clubhouse, . . .

Notre commune est un exemple en matière d'enseignement depuis plusieurs décennies. Cet engagement en faveur d'un apprentissage de qualité, accessible à tous, sera poursuivi avec une quête constante d'excellence. En outre, nous étudierons les opportunités de coopérations supracommunales (nous pensons ici à l'accessibilité pour nos plus jeunes aux piscines).

L'accueil de la petite enfance, autre pôle important, sera également étendu sur notre territoire.

Après d'importants investissements communaux ces dernières années - rappelons ici la nouvelle crèche à Viesville, la bibliothèque communale, la rénovation des bâtiments scolaires et plus récemment la maison rurale - nous nous concentrerons désormais sur le sport, avec l'investissement majeur de la législature pour le nouveau clubhouse du club de football et la préparation des conditions permettant de se doter à terme d'un deuxième hall des sports.

Séance du 27 JANVIER 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David
VANNEVEL~~, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, ~~M. Yvan MARTIN~~, Mme Marie-
France PHILIPPE, Mme Marie RIQUET, Mme Séverine
SNAUWAERT, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine
CONREUR, Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie
LAUWENS, M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et
Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

La maison rurale, pôle culturel annexe de celui de Liberchies, et dont l'inauguration aura lieu en 2025, sera mise à disposition de toutes les associations de notre commune, sous la gestion du Centre culturel.

Un autre axe de la politique communale concerne le service des travaux, qui sera déménagé pour mieux accueillir son personnel et répondre aux besoins essentiels du bon fonctionnement de notre commune et de sa population.

Le rôle de notre commune dans le logement sera principalement articulé autour des actions de la société de logement « Les Jardins de Wallonie ». Nous veillerons à ce que les projets et les rénovations du bâti existant se développent harmonieusement sur notre territoire.

Le projet majeur sera la réhabilitation et la reconversion du grand Hall (11 000 m²), sur le site de l'Arsenal par le biais d'un partenariat public-privé, avec la volonté d'une concrétisation avant la prochaine échéance électorale. La commission "Aménagement du territoire" sera réunie au premier semestre 2025 pour débattre de la feuille de route de ce site, une fois l'analyse des sols et son plan d'assainissement approuvés par la Direction de l'Assainissement des sols de la Région wallonne.

Le développement économique est crucial pour notre commune : outre le maintien des TPE-PME existantes, nous devons désormais privilégier le développement de la zone d'activités aux abords de Tréviusart, offrant un potentiel significatif pour les entrepreneurs.

Le développement durable sera une priorité avec le Plan Climat 2030. Les audits sont presque tous réalisés, et il nous reste à équiper nos infrastructures publiques tout en soutenant le projet de Plateforme Rénovation Logement.

Les études relatives aux inondations sont désormais terminées. La mise en œuvre des recommandations (création de Zones d'Immersion Temporaire) constitue une priorité pour le Collège communal. Cette politique sera menée en bonne intelligence avec les agriculteurs. Les espaces verts seront maintenus, voire étendus et mieux entretenus, notamment le parc urbain de Pont-à-Celles et l'espace-rencontre situé à Luttre.

Séance du 27 JANVIER 2025



COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David-
VANNEVEL~~, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, ~~M. Yvan MARTIN~~, Mme Marie-
France PHILIPPE, Mme Marie RIQUET, Mme Séverine
SNAUWAERT, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine
CONREUR, Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie
LAUWENS, M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et
Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

Notre troisième Programme Communal de Développement Rural sera bouclé et soumis au Gouvernement wallon avant la mi-législature afin de permettre, notamment, des améliorations du cadre de vie et de la sécurité des usagers lents dans les villages.

Les seniors feront l'objet d'une attention particulière avec des initiatives telles que la lutte contre la fracture numérique, des rencontres dans les maisons de village, des repas et un voyage annuel, reflétant l'ambition du nouveau collège Communal. Un encouragement à la création de logements adaptés aux besoins spécifiques de nos aînés sera également réalisé aux travers des réunions préalables au dépôt de demandes de permis d'urbanisme et aux décisions sur ces dernières.

Cet ambitieux programme ne pourra se réaliser qu'avec un personnel communal motivé et orienté vers la population. Notre objectif est de permettre à ce personnel de s'épanouir et de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, un référent bien-être animal sera désigné au sein de l'administration.

La déclinaison de cette déclaration, projet par projet, se fera dans le cadre de l'adoption du Programme Stratégique Transversal (PST) par le présent Conseil dans les mois à venir.

En conclusion, la nouvelle majorité souhaite être pragmatique, à l'écoute de toutes et de tous, en privilégiant la transparence dans les décisions et en veillant à l'équilibre financier.

Aspects budgétaires :

L'objet de toutes les attentions, de toutes nos attentions !

Ne nous cachons pas derrière les paroles habituelles – « c'est ainsi dans toutes les communes » !

La situation financière des villes et communes est préoccupante à plus d'un titre.
Inutile de s'épancher... mais agir constitue certainement la réponse adéquate.

Il ne serait pas opportun de se lancer dans de multiples projets pharaoniques, majorité tout comme l'opposition en sont convaincus.

Séance du 27 JANVIER 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Marie-
France PHILIPPE, Mme Marie RIQUET, Mme Séverine
SNAUWAERT, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine
CONREUR, Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie
LAUWENS, M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et
Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

Les grands projets de la mandature sont connus et soutenus depuis quelques années désormais. Ils seront mis en œuvre.

Nous bâtirons une commune avec un renfort en personnel, gage d'une proximité, d'un engagement au service de chacune et de chacun.

Nous investirons les revenus de la revente des actions VOO (ex-Brutélé) afin de générer des revenus au budget ordinaire. Cela permettra le développement d'une politique centrée sur le mieux-vivre dans notre commune.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la dette connue à ce jour. Il est à noter qu'un montant de 2.000.000 € par année budgétaire est déjà comptabilisé dans ce tableau. Par ailleurs, il présuppose un investissement de quelque 6 millions en 2025, montant qui ne sera probablement pas emprunté in fine.

2025 – 3.616.377,34 €
2026 – 3.911.690,73 €
2027 – 3.754.847,45 €
2028 – 3.751.138,59 €
2029 – 3.679.964,64 €
2030 – 3.223.185,98 €

Rappelons enfin que de lourds investissements (nécessaires) ont été réalisés ces dernières années à l'exemple de la bibliothèque ou encore de la maison rurale.

En conclusion, le Collège communal sera prudent dans les engagements tout en étant créatif, en entreprenant pour un vivre-ensemble de qualité pour chacune et chacun.

Article 2

De publier cette Déclaration de politique communale conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de la mettre en ligne sur le site internet communal.

Séance du 27 JANVIER 2025



COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES

Réf doc : CC/20250127-5

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David~~
~~VANNEVEL~~, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, ~~M. Yvan MARTIN~~, Mme Marie-
France PHILIPPE, Mme Marie RIQUET, Mme Séverine
SNAUWAERT, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine
CONREUR, Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT,
M. Alexis HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie
LAUWENS, M. Michel RADEMAKERS, Conseillères et
Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

CONSEIL COMMUNAL : Déclaration de politique communale 2024-2030 – Adoption – Décision

Cette Déclaration de politique communale fera également l'objet d'une information dans le Magazine communal.

Article 3

De transmettre copie de la présente délibération et de la Déclaration de politique communale 2024-2030 :

- au Directeur général ;
- à la Directrice financière f.f. ;
- au service Secrétariat ;
- à la Chargée de communication ;
- aux divers responsables de services.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,
(s) Gilles CUSTERS

Le Président,
(s) Philippe KNAEPEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN